



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par vidéoconférence, le lundi 29 juin 2020 de 10 h 50 à 10 h 55.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M^{me} Christine Tremblay, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

EST ABSENT : M. Stéphane Germain, conseiller

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau politique
 - 3.1 Déclaration d'intérêts des élus – Mise à jour annuelle
 - 3.2 Indexation de la rémunération des élus
4. Développement des relations humaines et administration
 - 4.1 États financiers audités 2019-2020
 - 4.2 Indexation de la rémunération des employés
5. Levée de la réunion

Considérant le contexte de pandémie COVID-19, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a donné son accord à procéder à la présente réunion spéciale via vidéoconférence.



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M^{me} Élisabeth Launière
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU POLITIQUE

3.1 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

RÉSOLUTION N° 7702

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au 31 mars 2020 présentent un surplus net d'opérations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté un règlement sur la rémunération des élus qui permet l'indexation annuelle sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) en fonction de sa capacité de payer;

CONSIDÉRANT que l'IPC moyen de 2019 est de 1,9 %;

CONSIDÉRANT que l'impact financier de l'indexation de la rémunération des élus sur la masse salariale s'élève à 6 707 \$;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que l'indexation de la rémunération devra être assumée à même l'allocation budgétaire approuvée pour l'exercice financier au 31 mars 2021.

IL EST RÉSOLU d'indexer la rémunération des élus de 1,9 %, et ce, à compter du 5 juillet 2020.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

3.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS – MISE À JOUR ANNUELLE

RÉSOLUTION N° 7703

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, le développement et la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité;

CONSIDÉRANT l'importance que revêtent pour Katakuhimatsheta les valeurs de respect, d'entraide, de partage, de fierté, d'humilité, de responsabilité et de transparence;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté le 12 février 2019 le Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus (2019-01);

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit une mise à jour annuelle des déclarations d'intérêts des élus et le dépôt de celles-ci en réunion décisionnelle.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU de prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts des élus ayant fait l'objet de la mise à jour annuelle prévue au Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus (2019-01).

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

4.1 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2019-2020

RÉSOLUTION N° 7704

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que le rapport d'audit délivré par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'exercice clos au 31 mars 2020 est sans réserve;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a l'obligation de produire des états financiers audités, et ce, afin de se conformer aux exigences des différents bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT que les états financiers audités ont été présentés au Comité des finances et d'audit le 29 juin 2020.

IL EST RÉSOLU d'approuver les états financiers audités 2019-2020 de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, comme présenté par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner le chef, la Direction générale et le président du Comité des finances et d'audit à signer lesdits documents.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

4.2 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

RÉSOLUTION N° 7705

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités a identifié comme axe prioritaire de développer et mettre en œuvre des encadrements et des mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au 31 mars 2020 présentent un surplus net d'opérations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté une politique de rémunération et une grille salariale qui visent une équité de traitement pour l'ensemble des employés de l'organisation;

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen de 2020 est de 1,9 %;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement annuel de la grille salariale permet à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de suivre les tendances des marchés de référence en matière de rémunération et de maintenir le pouvoir d'achat de ses employés;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que l'impact financier de l'augmentation économique sur la masse salariale s'élève à 363 931 \$ pour l'année financière au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'augmentation économique devra être assumée à même l'allocation budgétaire approuvée pour l'exercice financier au 31 mars 2021.

IL EST RÉSOLU d'indexer la grille salariale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de 1,9 %, et ce, à compter du 5 juillet 2020.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 55, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M^{me} Élisabeth Launière.

La greffière,



Josée Buckell